

Année scolaire 2018-2019
RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux
Elèves en Difficulté

RASED de Toucy-Courson

Ecole élémentaire
30 boulevard Pierre Larousse
89130 Toucy

Tél : Toucy 03.86.44.21 41
Courson : 03 86 41 91 87

Mél : rased.toucy@ac-dijon.fr
: rased.courson@ac-dijon.fr

Psychologues de l'Education Nationale :

Christophe GENTAZ &
Lindia MASSONNAUD (à compter du 01/01/2019)

Maîtresses E :

Mme Dominique CROS, enseignante spécialisée à dominante pédagogique

Mme Katenka IUORIO, enseignante spécialisée à dominante pédagogique

Maîtresse G (rééducatrice)

Mme Véronique AMINOT , enseignante spécialisée à dominante rééducative

Le psychologue de l'Education Nationale

Sa mission est d'agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages, dans le respect des principes déontologiques. Il contribue à favoriser une approche bienveillante de l'école. Il travaille si nécessaire à l'instauration de liens avec les partenaires extérieurs (CMP, CMPP, Conseil Départemental...). Il conseille aux parents des consultations extérieures quand la situation le requiert. Il participe à l'élaboration des projets pédagogiques et/ou d'orientation.

L'enseignante E

Elle a pour mission de restaurer chez l'élève en difficulté sa capacité à donner du sens aux savoirs et à maîtriser les techniques d'apprentissage. Le travail de l'enseignante E n'est pas du soutien scolaire et se caractérise donc par un entraînement à verbaliser, expliciter et mentaliser.

L'enseignante E utilise une pédagogie de détour, de remédiation. Elle souligne le rôle utile de l'erreur, et a comme objectif le renforcement de la confiance chez l'enfant. Son intervention ne nécessite pas l'accord des parents, mais fera l'objet d'une information systématique.

L'enseignante G

La rééducatrice apporte une aide aux enfants indisponibles, trop encombrés ou perturbés pour accéder aux apprentissages. Les aides rééducatives, par la médiation du jeu et de la créativité, visent à restaurer la communication, l'estime de soi et le désir d'apprendre afin d'ajuster progressivement les conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles. Ces aides individuelles ou en petits groupes en dehors de la classe, ne sont envisageables qu'avec l'accord des parents et de l'enfant. En instaurant un travail sur la symbolisation, dans un cadre spécifique, la rééducatrice aide l'enfant à devenir ou redevenir un élève capable d'être efficace dans les apprentissages.

Pourquoi une demande d'aide ?

Vous tentez d'apporter une aide à l'élève dans la classe ou, si possible, en concertation avec les collègues dans le cadre du cycle. Si cette aide s'avère peu efficiente, vous pouvez, **après en avoir informé les parents, adresser une demande d'aide écrite au RASED.**

Les demandes d'aide écrites doivent nous être remises au plus tôt. Septembre-Octobre, le Rased rencontre les enseignants lors d'une synthèse. D'autres demandes d'aide peuvent être adressées à tout moment de l'année scolaire.

Le RASED peut également être sollicité lorsqu'un élève vous questionne et peut apporter des aides variées : réflexions, échanges autour de l'enfant, observations dans la classe, évaluations complémentaires, grilles d'aide à l'analyse, aide à l'élaboration des PPRE, conseils...

Déroulement de la mise en place des aides

- 1) Repérer les élèves présentant des difficultés persistantes malgré les différents aménagements pédagogiques et actions de soutien menés.
- 2) Rencontrer les parents pour évoquer la situation de leur enfant et réfléchir conjointement aux différentes aides possibles.
- 3) Remplir la fiche de demande d'aide et l'adresser au RASED.
- 4) Les demandes d'aide seront étudiées durant les temps de synthèse du réseau.
- 5) En fonction des demandes d'aides recensées, des priorités de la circonscription et du budget académique alloué aux frais de déplacement, les écoles qui bénéficient d'une aide régulière du RASED seront définies en concertation avec l'IEN.

Sigles couramment utilisés en adaptation scolaire et scolarisation des élèves à besoins particuliers (A.S.H.)

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

• Commissions spécialisées

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDO : Commission Départementale d'Orientation

• Classes, sections et établissements spécialisés

ULIS école : Unité Locale d'Inclusion Scolaire

EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

ULIS collège: Unité Locale d'Inclusion Scolaire

• Structures d'aides

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (enfants jusqu'à 6 ans)

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

